

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2016

Etaient présents : M. LORDI Christian, Maire

Mmes Ms. SALLES Alain, LUCET Evelyne, MANSOIS Jean-Louis, LABIGNE François, LACHINE Pascale, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, MOREAU Gérard, CHOMIENNE Christian

Absents : M. LEHALLEUR François (qui a donné pouvoir à M.MANSOIS) Mme MATIAS-CAETANO Maryse (qui a donné pouvoir à M. LORDI)

Secrétaire de séance : M. MOREAU Gérard

2) Approbation du compte-rendu de conseil en date du 23 février 2016

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3) Compte administratif 2015 - budget principal

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 2015	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général		
Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	72200.00	70656.81
Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux ,assurance)	50450.00	43332.94
Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, telecom, annonces, études)	31050.00	31169.44
Impôts et taxes	1700.00	1669.00
012 Charges de personnel	249040.00	245414.37
65 Autres charges de gestion courante		
participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	53993.00	52023.50
Subventions	11940.00	7530.00
Indemnités	35460.00	34290.58
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	9530.00	9269.65
67 Charges exceptionnelles	41935.83	
042 Opération d'ordre	21280.00	21279.21
022 Dépenses imprévues	1000.00	
023 Virement à la section d'investissement	39742.00	
	619320.83	516635.50
Recettes 2015		
002 Excédent antérieur reporté	46112.83	
014 Remboursement sur persl communal	32300.00	24663.18
70 Produits des services (dont cantine)	32140.00	32084.78

72 travaux en régie (opératrion d'ordre)	4821.00	4817.98
73 Impôts et taxes		
Taxe sur les pylônes	6438.00	5901.50
CCAIE (compensation et solidarité)	39939.00	39939.00
Contributions directes	276365.00	276165.50
taxes droit de mutation	21400.00	0.00
Fond de péréquation	8000.00	13348.00
Fonds garantie	8837.00	8837.00
Impôt spectacle		4.00
74 Dotations et participations		
Dotation Etat	116765.00	115560.00
Compensation exonération par l'Etat	4457.00	4457.00
attribution fond départemental T.P.	63.00	63.00
Divers (rembt contrat CUI, taxe mutation, TAP	2600.00	16745.43
75 Produits de gestion (location immobilière et divers)	17700.00	17980.92
76 Produits financiers	0.00	3.01
77 Produits exceptionnels (pénalité entreprise,)	1383.00	1383.68

619320.83

561954.08

Section d'investissements

Dépenses 2015

	Prévu	Réalisé
001 Solde d'exécution Investissement reporté	0.00	0.00 €
454 Travaux pour autrui	30000.00	0.00 €
16 Remboursement d'emprunt	33230.00	33220.28 €
204 Renforcement électrique et points E.P.	25480.00	19453.85 €
041 opération d'ordre	5198.64	4817.98 €
2111 achat de terrain	102000.00	708.00 €
202 frais d'études (plan local urbanisme)	8698.23	4501.25 €
2151 Caméras vidéo protection	24286.00	24285.60 €
213 Porte atelier et coffret électrique	7550.00	6578.16 €
2157 Terrain de tennis	30300.00	26405.28 €
151 Aménagement sécurité voirie	122132.00	115973.28 €
2313 Maison pour tous (solde)	830.00	134.98 €
2313 Travaux école	89 079.00	720.00 €
2131 Tapis escalier mairie		1697.10 €
2188 Achat de matériel	11900.00	7869.96 €
Matériel école, sono, lave-linge, logiciel, débrousailluse...		

490 683.87 €

246365.72 €

Recettes 2015

Excédent reporté	29 946.39	0.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	39 742.00 €	0.00 €
040 Opération d'ordre	23 067.87 €	22 546.44 €
1068 excédent de fonctionnement	108 951.61 €	108 951.61 €
10222 Récupération de TVA – taxe aménagement	22 500.00 €	17 910.14 €
024 Vente terrain	60 000.00 €	0.00 €
1323 Subvention (élaboration PLU, caméras, voirie)	76 479.00 €	27 959.00 €
1641 Emprunt & cautionnement	100 000.00 €	0.00 €
454 Travaux pour autrui	30 000.00 €	218.20 €

490 683.87 €

177 585.39 €

4) Approbation du compte de gestion 2015 - budget principal

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

5) Affectation des résultats

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 91 431,41 € (soit excédent reporté 2014 + excédent 2015) et la section investissement un déficit de 643,94 € (déficit fin 2015 auquel on ajoute le solde des restes à réaliser (positif en raison des subventions à venir)).

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

Section investissement : Dépenses au 001	38 833,94 €
Recettes au 1068	643,94 €
Section fonctionnement : Recettes au 002	90 787,47 €

Approbation du compte administratif 2015

Mr LORDI a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Gilles AULOY, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

6) Budget primitif 2016 - budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses 2016

011	Charges à caractère général		150 289 €
	Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	70 900 €	
	Services Extérieurs (ent bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance...)	46 000 €	
	Autres services extérieurs (fêtes et cérémonie, Telecom, annonces, études)	31 720 €	
	Impôts et taxes	1 669 €	
012	Charges de personnel		242 265 €
65	Charges de gestion courante		100 704 €
	Participation aux syndicats, contingent incendie	57 884 €	
	Subvention au CCAS	2 000 €	
	Subventions associations	7 570 €	
	Indemnités	33 250 €	
66	Intérêts des emprunts		8 091 €
67	Charges exceptionnelles (réserves)		40 977.42 €
68	Amortissements		24 621 €
022	Dépenses imprévues		1 000 €
023	Virement à la section d'investissement		68 756.05 €

636 703.47 €

Recettes 2016

002	Excédent antérieur reporté		90 787.47 €
013	Remboursement sur rémunération personnel		2 300 €
70	Produit des services (cantine)		29 880 €
73	Impôts & taxes		358 197 €
	Contributions directes	276 773 €	
	Taxe sur les pylônes	5 900 €	

	Autres taxes (dont compensation & solidarité CCAE)	75 524 €	
74	Dotations et participations		130 859 €
	Dotation Etat	103 959 €	
	Compensation exonération par l'Etat	4 934 €	
	Aide emploi CUI	7 116 €	
	Autres participation	14 850 €	
75	Autres produits de gestion courante (dont locations)		23 800 €
77	Produit exceptionnel		880 €
			636 703.47 €

Section Investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	38 833.94 €
Remboursement des emprunts	28 707.05 €
SIEGE (renforcement électrique & effacement réseau	45 418 €
Matériel école	3 400 €
Aménagement voirie	17 636 €
achat de terrain	106 400 €
Terrain de tennis	6 094 €
Travaux école	90 579 €
Caméras vidéo protection	4 248 €
Réhabilitation logement	27 800 €
Aménagement appartement	13 000 €
achat de matériel (détails...)	8 600 €
travaux de bâtiments	8 900 €
travaux pour autrui	30 000 €

429 615.99 €

Recettes

excédent antérieur reporté	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	68 756.05 €
excédent fonctionnement capitalisé	643.94 €
Remboursement de TVA	31 800 €
Taxe Locale d'Equipement	5 000 €
don	1 600 €
Opération d'ordre	24621 €
subventions (sécurité voirie – travaux école)	54 195 €
Emprunt	113 000 €
Vente terrain	100 000 €
Travaux pour autrui	30 000 €

429 615.99 €

Le budget primitif dont la section fonctionnement s'équilibre à la somme de 636 703,47 € et section investissement à la somme de 429 615,99 € a été voté à l'unanimité.

Lors de l'établissement du budget ont été prises les délibérations suivantes :

7) Contributions directes - vote des taux

Le Conseil Municipal, malgré la baisse des dotations d'Etat, décide de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition. Il est précisé que le produit attendu augmente en raison de la réévaluation des bases, mais cette augmentation n'atteint pas pour autant le pourcentage qui était annoncé dans les circulaires. Les taux restent cependant fixés à :

- Taxe d'habitation 9,45 %
- Taxe Foncier Bâti 18,35 %
- Taxe Foncier Non bâti 40,33 %

8) Vote des subventions

Centre Communal Action Sociale	2 000 €
Association des Loisirs	1 400 € (1)
Comité des fêtes	3 500 €
La Prévention Routière	80 €
Secours Catholique	400 €
Société de Chasse Port-Mort	300 €
Fête Saint Hubert	1 210 € (2)
Club C.P.N.	400 €
L'arbre aux légumes	100 €
C.F.A. Interconsulaire (4 appr)	120 €
BTP -C.F.A. (1 apprenti)	30 €
0Par-tage (1 apprenti)	30 €

(1) Le conseil municipal en vote le principe et attend le rapport moral et le rapport financier qui seront remis au mois de juin

(2) Montant correspondant au chèque remis par la Société de Chasse (excédent fête précédente), pour provision nouvelle manifestation.

Le Conseil Municipal précise qu'il ne peut pas financer les activités loisirs des enfants Port-mortais pour les activités extérieures à notre commune. En effet, cela est budgétairement incalculable et budgétairement impossible.

9) Budget annexe site de Chateauneuf - compte administratif

M. le Maire présente le compte administratif de l'année 2015, qui s'établit comme suit :

Section d'investissements

Dépenses 2015	Prévu	Réalisé
2313 Consolidation sacristie	6 000.00 €	0.00 €
21318 restauration Vieille Tour	7 000.00 €	6 913.23 €
	13 000.00 €	6 913.23 €

Recettes 2015

Excédent reporté	3 308.00 €	0.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	3 500.00 €	0.00 €
1068 excédent de fonctionnement	3 692.00 €	3 692.00 €
1348 Subvention parlementaire	2 500.00 €	0.00 €
	13 000.00 €	3 692.00 €

Section de fonctionnement**Dépenses 2015**

	Prévu	Réalisé
023 Virement à section investissement	3 500.00 €	0.00 €
61521 entretien terrain	2 293.99 €	450.00 €
	5 793.99 €	450.00 €

Recettes 2015

002 Excédent reporté	2 293.99 €	2 293.99 €
74748 subvention communale	3 500.00 €	0.00 €
7713 libéralité reçue	0.00 €	1 200.00 €
	5 793.99 €	3 493.99 €

La section investissement laisse apparaître un excédent de 86,77 € et la section de fonctionnement un excédent de 3 043,99 €

10) Approbation du compte de gestion 2015 - budget site de Châteauneuf

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2015

Mr LORDI a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Gilles AULOY, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

11) Affectation des résultats - budget annexe site de Châteauneuf

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

Section investissement : Recettes au 001 86,77 €
Section fonctionnement : Recettes au 002 3 043.99 €

12) Budget Primitif 2016 -budget annexe site de Châteauneuf**Section Investissement****Dépenses**

001	Déficit reporté	0 €
2313	crypte troglodite	6 500 €

6 500 €

Recettes

001	excédent antérieur reporté	86.77 €
021	Virement du fonctionnement	2 783.23 €
10222	Récup TVA	1 130 €
1348	subvention	2 500 €

6 500.00 €

Section Fonctionnement

Dépenses		
61521	Entretien terrain	560.76 €
023	Virement investissement	2 783.23 €
		3 343.99 €
Recettes		
002	excédent antérieur reporté	3 043.99 €
7713	Don	300.00 €
		3 343.99 €

Le budget primitif est approuvé par tous les conseillers.

13) Prise en charge mairie pour la fête de la Saint-Hubert

Pour accompagner l'organisation de la fête de la Saint-Hubert avec l'aide des associations de la commune, le Maire propose au conseil municipal que la commune prenne en charge :

- Le compteur provisoire d'électricité
- La location d'un bloc sanitaire
- L'assurance des barnums
- La mise en page de la plaquette publicitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge de ces postes et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires.

14) Ligne de trésorerie - choix de la banque

Seule la Banque Postale, avec laquelle nous avons souscrit la ligne de trésorerie l'année précédente, a fourni une proposition. Le Crédit Agricole n'a pas répondu.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de la ligne de trésorerie, le conseil municipal autorise M. LORDI ou M. AULOY à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à cette ligne de trésorerie ci-dessus décrite et à intervenir avec La Banque Postale.

Ils sont habilités à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoivent tous pouvoirs à cet effet. Les caractéristiques du renouvellement du contrat se résument comme suit :

OFFRE DE FINANCEMENT 1
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE PORT MORT
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	89 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1.260 % l'an* En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 20 Mai 2016
Garantie	Néant
Commission d'engagement	350.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

15) Convention d'occupation avec Voies Navigables de France

VNF nous a fait parvenir une proposition de convention pour l'usage temporaire des terrains situés en bord de Seine entre la rue du barrage et la rue haguerite.

M. LORDI précise qu'il avait demandé des précisions sur cette convention quant au chemin qui est emprunté par Hydrowatt (chemin privé VNF formant parcelles cadastrales) afin de vérifier qu'il n'y ait pas de superposition de responsabilité et d'entretien, d'autant plus que le plan annoncé à la convention n'est pas joint. Il propose donc de signer cette convention en apportant cette modification.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de ladite convention autorise M. le Maire à la signer.

16) Convention avec la C.C.A.E. - mise à disposition de trois barnums

Pour la fête de la Saint-Hubert, la commune emprunte gratuitement trois barnums à la Communauté de Communes des Andelys.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention à passer avec la C.C.A.E. et charge M. le Maire de signer ladite convention.

17) Convention avec la C.C.A.E. pour les temps périscolaires et le remboursement des frais pour le Centre de Loisirs sans Hébergement

Temps périscolaires

Le conseil municipal prend connaissance de la convention concernant le reversement des fonds de soutien reçu par la commune dans le cadre des temps périscolaires.

Cette activité étant assurée par la Communauté de Communes des Andelys, le conseil municipal accepte le principe du reversement des fonds et charge le Maire ou l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires de signer ladite convention.

Centre de Loisirs

La convention en notre possession et la délibération faisait état des frais de mise à disposition des locaux du le centre de loisirs pour la Communauté de Communes des Andelys, pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention qui englobe les années 2015 et 2016 et propose notamment :

- le remboursement à prix coutant des repas servis, au cours des mercredis scolarisés, aux enfants extérieurs à Port-Mort et aux animateurs.
- la fixation d'un forfait journalier de 22 € par jour pour les fluides de la cantine et les produits d'entretien de l'ensemble des locaux.

Il accepte les termes de ladite convention qui a été passée entre la commune et la C.C.A.E.

Garderie périscolaire

Concernant la mise à disposition de locaux pour la garderie périscolaire assurée par la C.C.A.E., le conseil municipal prend connaissance de la convention qui est signée pour les années 2015-2016 et 2016-2017 et en accepte le principe.

18) Gestion du terrain de tennis - règlement

Le marquage au sol du terrain doit avoir lieu ces jours-ci et il est prévu l'ouverture prochaine du court pour le mois de mai.

M. TREGLOS présente le projet de règlement de son utilisation et les modalités matérielles et financières d'accès du terrain de tennis.

Quelques modifications sont apportées. L'accès se fera par l'achat d'une carte électronique : coût de la carte : 10 € par famille (parents/enfants) ou par personne individuelle.

Pour les invités une carte de 10 € qui devra être rendue après utilisation et une caution de 50 €.

Les cotisations sont les suivantes :

* Cotisations :

Annuelles glissant : (ex 15/05/2016 au 14/05/2017) non proratisable

Résidents à Port-Mort adulte : 50,00 Euros.

Résidents à Port-Mort enfant de moins de 15 ans : 25,00 Euros.

Non-résidents à Port-Mort quel que soit l'âge : 80,00 Euros.

Saison estivale, du premier juin au 31 août non proratisable :

Résidents à Port-Mort adulte : 40,00 Euros.

Résidents à Port-Mort enfant de moins de 15 ans : 20,00 Euros.

Non résidents à Port-Mort : 60,00 Euros.

Pour les gîtes de Port-Mort on vendra 2 cartes annuelles à 10,00 Euros chacune et on fera gratuites les cotisations.

La réservation du court de tennis se fera via le site internet de la commune. Les cartes permettant son accès seront à acheter en mairie aux heures d'ouverture.

Pour ce dernier point, il convient de créer une régie de recettes.

19) Création d'une régie de recette pour gestion du terrain de tennis

Le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes pour encaisser les cotisations et achat des cartes d'accès pour le terrain de tennis. Celle-ci fonctionnera toute l'année. Le recouvrement des recettes se fera, soit par chèque bancaire, soit en espèce. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1 500 €. Le régisseur sera tenu de verser en trésorerie le montant de l'encaisse dès que celui-ci sera atteint, ou sinon une fois par mois.

Il n'est pas prévu de verser des indemnités de responsabilité au régisseur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de cette régie selon les modalités évoquées ci-dessus.

20) Achat d'une bande de terrain - rue Pointe Mulle

Le Conseil Municipal, dans sa séance en date du 16 juin dernier, a demandé à ce que la commune puisse acquérir une bande d'environ deux mètres de large, le long d'un terrain en vente rue Pointe Mulle, en raison de l'étroitesse de la chaussée.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune achète la bande de terrain (cadastrée section AI 340) nécessaire à l'emprise publique au prix de 1972 € et charge M. le Maire ou un de ses adjoints de signer tout document relatif à cette acquisition.

21) Projet d'investissement rentrant dans la dotation budgétaire supplémentaire de la loi de finances 2016

M. le Préfet a annoncé que la loi de finances 2016 prévoit une dotation supplémentaire de 45 Millions d'euros pour la région Normandie. Les travaux concernés sont de l'ordre des économies d'énergie, de la production d'énergie ou des mises aux normes P.M.R. des bâtiments publics. Il est possible de présenter éventuellement un dossier de financement.

Concernant les mises aux normes P.M.R., des travaux ont déjà été réalisés sur la commune et d'autres sont prévus à notre école primaire et déjà subventionnés.

Concernant la production d'énergie (ex : les panneaux photovoltaïques), ceux-ci sont subventionnables à 80 %, mais dans ce cas, la commune ne touche les recettes qu'à concurrence de ses 20 % financés.

Le conseil municipal, opterait plus pour des travaux dans le cadre des économies d'énergie, notamment pour l'isolation par l'extérieur de l'école primaire et le remplacement des baies vitrées et l'amélioration de l'isolation de l'école maternelle. La commission des travaux travaillera sur ce projet et le conseil municipal autorise :

- le Maire ou un adjoint à prendre un bureau d'études et à signer tout document y afférant,
- le dépôt de candidature,
- le dépôt d'une demande de subvention accompagnée d'un dossier de présentation en préfecture.

22) Avenant Groupama - responsabilité civile

Le contrat responsabilité civile est indexé sur la masse salariale. En 2015, celle-ci a augmenté en raison des maintiens de salaire pendant les arrêts maladie ou temps partiels thérapeutiques et des remplacements. Au titre de l'année 2015, Groupama émet un avenant de prime complémentaire de 140,06 €. Le Conseil Municipal en donne son accord et charge M. le Maire de signer cet avenant.

23) Avenant Groupama - Flotte automobile

Suivant les modalités de révision prévues au cahier des charges de notre assurance flotte automobile, à savoir :

- Indexation RVP qui passe de 188,47 en 2015 à 192,46 en 2016

Le montant de notre prime provisionnelle annuelle s'élève à 1 329,75 € TTC. Le conseil municipal en donne son accord et charge le Maire de signer cet avenant.

24) Convention financière avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) - travaux d'électricité

Eclairage public

Il s'agit du remplacement de lampe vapeur de mercure. Le montant des travaux est estimé à 14 000 € TTC auquel la commune participera à raison de 20 %, soit 2 800,00 € HT.

Travaux de distribution d'électricité rue du Barrage et rue de la Roque et effacement des réseaux d'électricité et de télécommunication.

1 - Sur la rue du Barrage, le montant des travaux pour le réseau est estimé à 96 000 € TTC avec une participation communale de 30%, soit 24 000 € HT et pour l'éclairage public à 45 000 € TTC avec une participation communale de 20 %, soit 7 500 € HT.

Pour l'effacement du réseau Telecom le montant est estimé à 26 000 € TTC avec une participation communale de 60 % + la TVA, soit 17 333,33 €.

2 - Sur la rue de la Roque, le montant des travaux pour le réseau est estimé à 25 000 € TTC avec une participation communale de 30%, soit 6 250 € HT et pour l'éclairage public à 32 000 € TTC avec une participation communale de 20 %, soit 5 333,33 € HT.

Pour l'effacement du réseau Telecom le montant est estimé à 14 000 € TTC avec une participation communale de 60 % + la TVA, soit 9 333,33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ces trois conventions de participation financière.

Ces sommes ont été inscrites au budget primitif de la commune, à savoir :

- En section de fonctionnement - 26 667 € au compte 657358.
- En section investissement - 45 148 €, au compte 2041582.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.